

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 15 janvier 2019 de MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi et Marie-Pierre Theubet: «Pour la sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève».

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 16 janvier 2019. La commission de l'aménagement et de l'environnement placée sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer et de M. Eric Bertinat a étudié cette motion en séance le 7 mai et le 18 juin 2019. Le rapporteur remercie le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité des notes de séances.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la motion M 2422 renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil le 30 août 2018;
- l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable;
- l'art. 1 de la loi sur l'énergie (LEn, RS-GE L 2 30) qui a pour but de favoriser un approvisionnement énergétique respectueux de l'environnement, obligation qui s'étend aux communes en vertu de l'art. 4 al. 3 LEn;
- l'art. 16 al. 4 LEn qui précise que «Les éclairages et illuminations publics sont conçus, réalisés et exploités de manière à garantir une utilisation économe et rationnelle de l'énergie ainsi qu'à privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables et indigènes»;
- l'art. 12 Q al. 6 du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn, RS-GE L 230.01) qui dispose que l'Etat et les communes établissent tous les quatre ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leur parc d'installations d'éclairages et d'illuminations publics;
- la pollution lumineuse, résultat d'un éclairage inefficace qui projette la lumière vers le haut ou sur les côtés et qui illumine en permanence le ciel durant la nuit;

- que l’organisation de protection de la nature, Pro Natura, rappelle que l’éclairage artificiel est néfaste pour les animaux car les espèces nocturnes se voient contraintes de réduire leur rayon d’action, ce qui limite leur accès à la nourriture;
- que l’éclairage artificiel prive les oiseaux migrateurs de leurs repères et que bon nombre d’insectes nocturnes sont attirés par les lumières et finissent par mourir d’épuisement;
- que l’impact sanitaire et écologique de la pollution lumineuse est peu à peu reconnu et intégré dans les politiques publiques et la législation, en conjonction avec la mise en place de mesures d’économie d’énergie et de réduction des émissions de CO₂;
- l’exemple du projet «Eclairage public à luminosité réduite», de la commune de Fläsch (GR), qui prévoit de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d’énergie sur tout le territoire de la commune, ou l’exemple de l’ensemble des communes de Val-de-Ruz (NE) qui prévoit d’arrêter l’éclairage public durant la nuit (de minuit à 4 h 45, sauf celui des passages pour piétons);
- qu’un éclairage nocturne trop intense détériore le sommeil et peut péjorer la santé des habitant-e-s qui y sont soumis-e-s;
- qu’il est nécessaire d’avoir un éclairage public bien conçu qui prend en compte la sécurité des habitant-e-s;
- que depuis 1950 nous consommons cinq fois plus d’énergie et que nous pourrions considérablement réduire notre consommation sans perte de confort,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de diminuer l’intensité et la durée de l’éclairage public, tout en s’assurant du maintien du sentiment de sécurité de la population, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d’énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense;
- d’implémenter la nouvelle norme SIA 491 «Prévention des émissions inutiles de lumière à l’extérieur», fondée sur le principe de précaution contenu dans la Constitution, qui offre une aide importante et concrète pour limiter les émissions inutiles de lumière;
- de présenter un rapport sur l’ensemble des mesures prises en Ville de Genève contre la pollution lumineuse;
- de sensibiliser la population, les entreprises et les administrations situées sur son territoire à une utilisation rationnelle de la lumière.

Séance du 7 mai 2019

Audition de M^{me} Marie-Pierre Theubet, motionnaire

M^{me} Theubet prend la parole et évoque les invites de cette motion. Elle rappelle qu'il est question d'excès de lumière et qu'on parle aujourd'hui de pollution lumineuse depuis peu. Elle évoque une autre motion (M 2422 «Pour un éclairage nocturne économe») déposée au Grand Conseil en 2017 sur cette question, avec un rapport en 2018. La pollution lumineuse concerne toutes les communes, voire l'ensemble du territoire.

Elle ajoute que le président de la Société astronomique de Genève, M. Eric Achkar, et un conservateur du Muséum d'histoire naturelle (MHN), M. Pascal Moeschler, spécialiste des chauves-souris, ont donné un grand nombre de conférences sur le sujet. La pollution lumineuse a un effet important et négatif sur la biodiversité, et sur la santé par le biais de la mélatonine, hormone du sommeil, car elle agit sur l'horloge interne et perturbe le sommeil. Pour la motionnaire, il convient d'agir sur la quantité de lumière ainsi que sur sa qualité. Des experts proposent d'orienter les réverbères vers le sol et non vers le ciel, de supprimer des leds bleues, et d'adopter des éclairages intelligents avec des détecteurs. Enfin éteindre certaines zones non dangereuses et privilégier l'éclairage des trottoirs et non des chaussées seraient de bonnes mesures. Deux experts précités (MM. Achkar et Moeschler) proposent un événement – La nuit est belle – qui concerne tout le territoire genevois. Elle rappelle par ailleurs le plan lumière de la Ville de Genève. Cependant, le bilan de 2016 ne mentionne rien sur la question de la pollution lumineuse. A ses yeux, il serait nécessaire de savoir comment la Ville se positionne dans cette problématique et ses actions. Elle rappelle aussi que les Services industriels de Genève (SIG) forment des électriciens spécialisés dans la diminution de la consommation. Pour la motionnaire, il est nécessaire de créer des corridors noirs afin de favoriser la biodiversité.

Questions et réponses

Un commissaire demande ce qu'il faut penser de l'augmentation de l'éclairage dans les secteurs à risques, par le biais de détecteurs. M^{me} Theubet répond que la technologie nécessaire pour détecter les mouvements existe, mais l'objectif est de créer des corridors noirs. Les députés ont demandé une cartographie de ces corridors noirs existants ou à créer.

Une commissaire déclare que le plan lumière n'était pas très explicite et proposait des principes, notamment esthétiques. Elle ajoute partager les idées de cette motion, mais il y a une contradiction avec les demandes inhérentes à la sécurité. Il ne s'agit donc pas que d'éclairage, qui reste cependant un vrai enjeu. M^{me} Theubet répond qu'il s'agit surtout de mieux éclairer et de mieux cibler les

faisceaux lumineux, notamment sur les trottoirs, et l'intensité de la lumière qui peut diminuer, dès une certaine heure.

Un commissaire remarque la difficulté à apprécier objectivement la diminution de l'éclairage. Est-ce que la norme SIA 491 répond aux préoccupations? Enfin est-il raisonnable de sensibiliser les entreprises privées? M^{me} Theubet répond que les ampoules modernes peuvent proposer une variation d'intensité et la norme SIA répond à un principe de prévention. Le commissaire s'interroge sur l'objectivité du rapport qui sera fourni. M^{me} Theubet remarque que des objectifs ont été fixés dans le plan lumière auxquels il est possible de se référer. Le commissaire demande s'il y a des communes qui ont fait des tests.

M^{me} Theubet mentionne une commune dans les Grisons qui a fait des tests. Elle recommande de demander au Canton les renseignements nécessaires.

Une commissaire se demande si les devantures des commerces n'influent pas sur la luminosité générale. La Ville de Genève devrait obliger les fonctionnaires à éteindre leurs bureaux lorsqu'ils les quittent. M^{me} Theubet acquiesce.

Une commissaire demande quelles sont les périodes de migration des oiseaux. M^{me} Theubet l'ignore. La commissaire déclare que la Commission de l'agriculture a travaillé sur la motion M 2422 qui a été renvoyée au Grand Conseil. M^{me} Theubet répond que c'est justement l'objet dont elle a parlé. Elle ajoute que le Canton a établi une Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030), en regard de cet objet. La commissaire signale que de nouveaux plans de cette stratégie seront bientôt disponibles.

Une commissaire évoque alors un reportage sur les oiseaux en déclarant que les faisceaux qui partent dans le ciel entraînent des «exterminations» d'oiseaux. Elle demande ensuite si la lumière perturbe également les plantes. M^{me} Theubet acquiesce. La commissaire demande si le fait de fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tendance de plus en plus généralisée dans nos sociétés, participe à ces nuisances et si cela est pris en compte dans la motion. M^{me} Theubet répond par la négative.

Une commissaire demande où sont les corridors noirs repérés en Ville de Genève.

M^{me} Theubet répond qu'ils sont identifiés et apparaissent dans le rapport du Grand Conseil.

La présidente demande ensuite si les commissaires sont en faveur de l'audition du Service de l'énergie de la Ville de Genève. Les commissaires acquiescent à l'unanimité.

Séance du 18 juin 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{mes} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie (ENE), et Florence Colace, architecte éclairagiste au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M. Pagani prend la parole au sujet des résultats du plan lumière. Il relève que la Ville de Genève s'est associée à la Nuit de la lumière, soit «La nuit est belle», le projet étant d'éteindre les lumières publiques de l'agglomération genevoise, la nuit du 26 au 27 septembre.

M^{me} Colace déclare alors que le plan lumière a été validé en 2009 dans le cadre du plan directeur communal, avec ses cinq objectifs principaux: concevoir une stratégie globale; valoriser le cadre et l'image de la ville; favoriser les usages; éclairer mieux et consommer moins; coordonner et collaborer. Depuis 2008, 40% d'électricité a pu être économisée avec une diminution de l'illumination de 25% de minuit à six heures. Les nuisances lumineuses sont diverses, avec des éclairages directs en direction du ciel ou des réflexions. Les luminaires à vapeur de mercure ont été largement assainis et les efforts portent également sur les illuminations de façades. Les éclairages commerciaux restent un problème, notamment les éclairages de pharmacies, les illuminations à l'intérieur des vitrines ou les enseignes lumineuses. 5300 points lumineux ont pu être assainis, soit la moitié du parc genevois, grâce au crédit voté de 7,3 millions dont 2,1 millions de subventions de la Confédération. Ces actions ont permis de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d'énergie. 11 000 points lumineux sont des lampes à décharge équipées d'un système d'abaissement afin d'en limiter l'intensité entre deux et six heures. 8% des éclairages publics, soit 1000 points lumineux, sont des leds. M^{me} Colace évoque alors des éclairages modernes comme à la promenade des Lavandières ou au Bourg-de-Four. Elle signale que la demande de la motion visant à diminuer l'intensité et la durée des éclairages est largement respectée; mais l'option des variations d'intensité en fonction des passages n'est pas envisageable en raison des délais d'attente. La Ville essaie d'appliquer également la norme SIA 491, un guide de bonnes pratiques, en travaillant sur les principes qui y sont énoncés. Cette norme propose des intensités variables, l'établissement d'un plan lumière, des typologies lumineuses pour différentes infrastructures, etc. M^{me} Colace conclut son exposé en soulignant que le plan lumière a maintenant dix ans et qu'il convient de le revoir bientôt, en prenant en compte un déploiement plus large des leds, et en intégrant des trames noires. L'avenir est sans doute d'éclairer moins et de consommer moins.

Questions et réponses

Le président demande ce que ce 40% d'économie représente financièrement. M^{me} Cerda répond que les taux de retour s'échelonnaient entre cinq et dix ans.

Un commissaire remarque que les éclairages de façades embellissent la ville lorsqu'il est question de beaux bâtiments. Or, il observe qu'il est question de revoir ces éclairages de façades. M. Pagani acquiesce en mentionnant que l'éclairage du Bourg-de-Four, par exemple, a permis de valoriser les bâtiments et qu'il n'y a pas eu de critiques. M^{me} Colace répond que tout n'est pas interdit et elle remarque qu'il n'y a pas de problème si le système est bien fait. L'essentiel est d'éviter que la lumière soit dirigée vers le ciel. Le commissaire demande ensuite si l'on sait ce qui a été mal fait dans les différents systèmes mis en place. Il pense en l'occurrence au cordon lumineux autour de la rade. M. Pagani répond qu'il y a eu des problèmes avec les carreaux lumineux puisqu'il était difficile de pérenniser le système. Mais il remarque que le problème est maintenant réglé. M^{me} Colace ajoute que le but était également de limiter l'éclairage de la végétation. Selon elle, il y a plutôt de mauvais projets que de mauvais produits. M^{me} Cerda évoque les développements technologiques de ces dix dernières années. Il faudra remplacer le cordon lumineux autour de la rade dans ce contexte. Ce cordon composé exclusivement de lampes à incandescence a été remplacé par des leds, une démarche en l'occurrence pionnière qui a été couronnée d'un prix, le Watt d'or. Mais au final, la réussite n'a pas été forcément au rendez-vous en raison du manque de fiabilité du partenaire commercial. Il a cependant été possible de résoudre les problèmes. Le commissaire remarque qu'il n'est donc pas possible de faire varier les intensités des éclairages en raison des délais d'attente. M^{me} Colace répond qu'il faut se demander s'il est souhaitable d'avoir des éclairages qui s'allument et s'éteignent constamment, compte tenu de la fréquence des passages. Un abaissement préprogrammé a semblé préférable.

Une commissaire demande ce qui est fait à l'égard des propriétaires et des régies privées. M^{me} Cerda répond que la sensibilisation du public est une mission confiée à l'Etat. Mais la participation de la Ville de Genève à «La nuit est belle» sera une contribution à l'éveil des consciences. Elle déclare écrire de temps en temps à certains propriétaires, mais les moyens manquent pour faire le tour des commerces. Enfin la question de la sensibilisation a été abordée lors des assises européennes qui se sont déroulées à Genève et la réflexion s'est poursuivie au travers des instances du Grand Genève qui souhaitent développer une culture commune en la matière.

Une commissaire évoque les Pâquis. A la place de la Navigation, l'éclairage est identique à celui des rues. De nombreux habitants se plaignent de la lumière qui entre dans les appartements. Elle se demande si une pétition sera nécessaire. M^{me} Colace répond que les propositions d'investissement ne portaient que sur les éclairages et pas sur les supports. Il y a donc encore des cas de nuisance de ce type. Il faut écrire à son service qui étudie alors les possibilités de pallier les problèmes. La commissaire demande si la diminution de l'éclairage a un impact sur la sécurité et si des études sur la question ont été menées. Elle rappelle que cette

question avait préoccupé la commission en son temps. Pour M^{me} Cerda, c'est un sujet qui parle à tout le monde. De nombreux scientifiques enrichissent la thématique. La question de la sécurité peut être complexe puisqu'elle implique des sentiments subjectifs. Deux sites ont été installés à la rue Voltaire et au parc des Franchises avec des systèmes de détection et des abaissements de lumière dans le cadre d'un travail de master, en vue d'analyser les conséquences sur la sécurité. En l'occurrence, si l'uniformité de la lumière est assurée, il est possible d'en diminuer l'intensité.

Une commissaire signale des éclairages rasants au bord du lac, vers la Perle du lac, qui ne sont pas forcément idéaux. M^{me} Colace répond que ce système a été largement débattu. L'éclairage a aussi un impact diurne. Ces éclairages doivent être nombreux pour être efficaces. Et ils sont souvent vandalisés. Elle n'est donc pas ravie de ce projet, bien qu'il limite la pollution lumineuse. La commissaire se demande si les privés ont le droit de polluer publiquement sans être présents. M^{me} Colace répond que les éclairages à l'intérieur des arcades sont libres, même s'ils impactent l'extérieur. La loi sur les procédés de réclame porte sur le domaine public. Elle avait demandé il y a dix ans que les enseignes autour de la rade soient éteintes à minuit, mais cela n'a pas été possible. A la question de la commissaire, M^{me} Cerda confirme qu'il n'y a donc pas de disposition légale qui gère les réclames lumineuses. La commissaire observe qu'il faudrait donc une loi cantonale. M^{me} Cerda acquiesce.

Un commissaire demande ce qu'il en est des contrôles. Certains luminaires sont allumés vingt-quatre heures sur vingt-quatre. M^{me} Cerda répond que cela n'est plus autorisé, mais il y a peut-être des défaillances. Le commissaire évoque les anciens systèmes d'éclairage en mentionnant que ceux-ci distillaient une lumière en parapluie comme les normes le recommandent à présent. M^{me} Colace répond qu'il y a encore des systèmes avec des câbles. Elle répète que seuls les luminaires ont été changés et les câbles porteurs ne sont pas abandonnés. Le commissaire demande si ces câbles sont remplacés à l'issue de travaux de rénovation de façade. M^{me} Colace répond que c'est normalement le cas et ajoute que c'est la police municipale ou les riverains qui annoncent les éventuels problèmes.

Une commissaire remarque que l'illumination diminue donc de 25% de minuit à six heures, ce qui lui semble très peu. Qu'en est-il des 1000 leds installées? M^{me} Colace répond que les leds sont programmées à 80% dès leur illumination. Le système est plus simple et plus souple et permet d'être diminué à 50%. Le viaduc de la Jonction est abaissé à 10% la nuit compte tenu du peu de passage. La commissaire ne comprend pas très bien la raison d'avoir des enseignes lumineuses allumées en pleine nuit, et elle se demande si des études ont été menées à cet égard. M^{me} Colace répond qu'il lui a été répondu que lorsque des images sont faites par TV5Monde, avoir la rade illuminée est préférable. La commissaire demande ensuite ce qu'est une trame noire. M^{me} Colace répond que

l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) travaille sur des corridors utilisés par différentes espèces qu'il faut préserver de la lumière. Les leds permettent de faire cela.

Un commissaire évoque la Passerelle de la paix et demande si l'éclairage de cette parcelle correspond aux ambitions de la Ville en termes d'éclairage public. M^{me} Colace répond que l'éclairage de la Passerelle de la paix a été compliqué. Le projet serait fait différemment à présent compte tenu de la quantité de lumière. Elle ajoute que l'entretien de cette passerelle est délicat.

A la question de savoir si l'éclairage est également pris en compte dans les immeubles de la GIM, M^{me} Cerda signale que, depuis dix ans, la Ville mène une stratégie d'ensemble pour les communs d'immeubles, et l'éclairage des immeubles qui consommaient le plus a été modifié, en partenariat avec les SIG.

Un commissaire remarque que cette motion, en définitive, enfonce des portes ouvertes puisque la Ville travaille sur la question depuis 2008. Il se demande dès lors si le service est disponible pour répondre aux questions des municipaux avant que ces derniers déposent des motions. M^{me} Cerda acquiesce et ajoute que les demandes d'audition sont intéressantes. Il est important d'avoir des échanges avec les politiques. Cette motion permet en l'occurrence d'informer la commission des différentes actions menées par la Ville de Genève.

Le président rappelle que le règlement a été modifié il y a deux ans afin d'obtenir des réponses écrites aux questions écrites dans un délai d'un mois. Il ajoute que l'idée était de lutter contre les motions et les résolutions peu pertinentes.

Une commissaire rappelle que M. Ferrazino avait présenté un plan lumière, avec un souci de sécurité et d'écologie. Elle se demande si ce plan a été abandonné. M^{me} Colace répond que ce concept lumière était la prémisse du plan lumière. La place du Bourg-de-Four était l'un des projets pilotes du plan lumière, notamment afin d'en améliorer la qualité. Les aménagements lumineux de la place de Neuve ou de la place Simon-Goulart ont également été revus. Elle évoque ensuite le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et déclare qu'il y a des endroits où l'on peut se permettre de prévoir des aménagements.

Un commissaire demande si la liste des lieux et des places qui ont été travaillés de manière satisfaisante peut être adressée à la commission. M^{me} Colace acquiesce.

Une commissaire demande à quelle période les oiseaux migrent, de manière à diminuer les éclairages. M^{me} Colace répond que les migrations sont au printemps et en automne.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe votera ce texte qui enfonce des portes ouvertes.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien partage cet avis.

Une commissaire Verte mentionne que son groupe votera ce texte qu'il a déposé. Elle pense qu'une loi au niveau cantonal sera par ailleurs encore nécessaire.

Une commissaire du Parti socialiste pense que la quatrième invite est sans doute la plus importante et elle pense que c'est là que les efforts doivent être accentués.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe est également en faveur de cette motion qui s'attache à un domaine en mouvement.

Le président déclare que son groupe soutient également cette motion. Il ajoute que ce travail est de longue haleine et il observe que la motion a permis d'informer la commission.

Le président passe au vote de la motion M-1401, qui est acceptée à l'unanimité par 11 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 MCG, 3 PLR).